

Souhaitez-vous lire cette lettre dans une autre langue ? Regardez sur <https://documenten.mijninburgering.be>.

Document supplémentaire à votre lettre : le programme d'intégration civique sera payant à partir du 1er septembre 2023

Signerez-vous un contrat d'intégration civique le 1er septembre 2023 ou après ?

Alors, le contrat contiendra de nouvelles conditions.

Certaines parties du programme d'intégration civique seront payantes :

- Cours de néerlandais et un test : maximum 180 €
- Cours d'orientation sociale et un test : maximum 180 €

Avez-vous échoué au test et reprenez-vous le test ? Vous payerez à nouveau pour le test.

Lors du premier rendez-vous, vous recevrez des informations sur le paiement et les éventuelles dérogations.

Avez-vous des questions ?

Prenez rendez-vous pour plus d'informations. Nous vous aiderons volontiers.

Vous trouverez nos coordonnées dans la lettre.

Vous trouverez plus d'informations sur le coût du programme d'intégration civique sur:

<https://kosten.mijninburgering.be>